

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du Comité Syndical du 27/03/2024

REFERENCE : 2024-001

**Date de convocation :**

**14/03/2024**

**Délégués en exercice : 36**

**Nombre de membres présents : 24**

**Votants :**

**22 dont 1 pouvoir**

**Résultat du vote :**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Secrétaire de séance : M. Pascal LEJOT

### Objet de la délibération : **Approbation du compte de gestion 2023**

*En l'an deux mil vingt-quatre, le 27 mars à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.*

Membres présents : Pascal ALADENISE (Rezay), Gérard AUBRY (suppléant, Saint-Hilaire-en-Lignières), Fabrice AUPETIT (Beddes), Karine AUROUX (suppléante, Saint-Christophe-en-Boucherie), Patrice BARRET (Le Châtelet), Patrick BISSON (Ineuil), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Bruno CHAGNON (Reigny), Dominique CHAMPAGNE (Lignières), Fabien CLEMENT (Vesdun), Pascal COUTURIER (Vicq-Exempt), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Jacques FRAULAUD (Culan), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Gilles HERAULT (Ardenais), Pascal LEJOT (Maisonmais), Florence LERUDE (Sidiailles), Bernard MARIOTTI (Saint-Pierre-les-Bois), Jean-Michel MEDAR (Néret), Michelle RIVET (suppléante, Marçais), Claude SANGLIER (suppléant, Venesmes), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon).

Membres votants : Pascal ALADENISE (Rezay), Gérard AUBRY (suppléant, Saint-Hilaire-en-Lignières), Fabrice AUPETIT (Beddes), Patrice BARRET (Le Châtelet), Patrick BISSON (Ineuil), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Bruno CHAGNON (Reigny), Dominique CHAMPAGNE (Lignières), Fabien CLEMENT (Vesdun), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Jacques FRAULAUD (Culan), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Gilles HERAULT (Ardenais), Pascal LEJOT (Maisonmais), Florence LERUDE (Sidiailles), Bernard MARIOTTI (Saint-Pierre-les-Bois), Michelle RIVET (suppléante, Marçais), Claude SANGLIER (suppléant, Venesmes), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon).

**M. Pascal GAILLARD a donné pouvoir à M. Dominique CHAMPAGNE**

Étaient absents : Jacky BONNEAU (Saint-Maur), Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (Montlouis), Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel), Angélique WOZNIAK (Villecelin).

Étaient absents excusés : Gérard BEDOILLAT (Venesmes), Pascal COLLIN (Marçais), Claude DESABRES (Châteaumeillant), Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), Alain GUILLEMAIN (Urciers), Jean-Luc MANÇOIS (Saint-Christophe-en-Boucherie), Francis PERROT (Saint-Hilaire-en-Lignières), Michel ROUSSEAU (Lignerolles).

*Etaient présents également à la réunion : Samuel MAUBERT (chargé de mission), Sylvie CAMPOS (secrétaire).*

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le comptable public a transmis le compte de gestion de l'exercice 2023 au SIRAH sur l'Arnon. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Les résultats du compte de gestion 2023 se présentent de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)
<b>DEPENSES 2023</b>	<b>99 738,66</b>	<b>101 274,60</b>
<i>REPORT N-1</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL cumulé (a)</b>	<b>99 738,66</b>	<b>101 274,60</b>
<b>RECETTES 2023</b>	<b>79 045,16</b>	<b>5 348,00</b>
<i>REPORT N-1</i>	<b>234 869,27</b>	<b>172 320,63</b>
<b>TOTAL cumulé (b)</b>	<b>313 914,43</b>	<b>177 668,63</b>
<i>Résultat à affecter (b-a)</i>	<b>214 175,77</b>	<b>76 394,03</b>

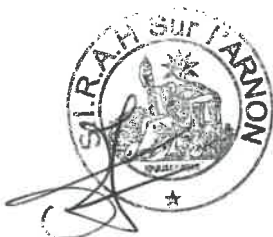
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, Approuve le Compte de Gestion du Trésor Public pour l'exercice 2023. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture.*

*Pour extrait conforme au registre,*

Le Président

Fabrice AUPETIT



Le secrétaire de séance

Pascal LEJOT

